

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 1^{er} octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Jacqueline LAUSTRIAT, Maire.

PRESENTS : MM et Mmes Jacqueline LAUSTRIAT, Hervé LASSOT, Thierry DUPONT, Daniel MATRAT, Flore HERVÉ, Mathilde FOURNIER, David SOUFFERANT, Alain GUILLON, Hervé COZENOT et Franck TAIN.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Isabelle TAIN.

Daniel MATRAT a été nommé(e) secrétaire de séance.

Convocation du 17/09/2020.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour : « DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CALAMITE AGRICOLE SECHERESSE 2020 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LUNEAU » accord unanime de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

DEMANDE ACCORD DEFINITIF DISPOSITIF SOLIDARITE DEPARTEMENTALE (DSD)

Madame le Maire présente à l'assemblée un programme de soutien du département aux projets des communes ayant reçu l'accord de principe de la part du Conseil Départemental suite à la séance tenue le 7 mai 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- **SOLLICITE**, Monsieur Riboulet, Président du conseil Départemental de l'Allier :
⇒ concernant l'attribution du dispositif de solidarité départementale (DSD) pour un accord de définitif, sur les programmes d'investissement dont voici le détail :

➤ BATIMENTS COMMUNAUX :

☞ ECOLE REFECTION INTERIEURE : LES 3P BONNOT (Le Pin 03)

☞ ECOLE CHAUFFAGE : CD'Elec (Paray-le-Monial 71)

☞ LAVE-VAISSELLE SALLE POLY. : ETS A.PERRIER (Marcigny 71)

TOTAL DES INVESTISSEMENTS **10 882.56€ HT 13 059.07€ TTC**

↳ Dispositif de solidarité départementale (DSD) 50% - Conseil Départemental 5 000.00€.

↳ DETR – Etat (sur les travaux de l'école) 2 794.00€.

SYNDICAT REFUGE FOURRIERE DE GUEUGNON : RETRAIT DE 2 COMMUNES

Lors de l'assemblée du Syndicat Intercommunal du Charolais Refuge – Fourrière, tenue le 20 février 2020 à Gueugnon (71), Madame la Présidente annonçait le retrait de 2 communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** le retrait des communes de Melay (71) et Le Donjon (03) du Syndicat Intercommunal du Charolais Refuge – Fourrière.

DEPART DES LOCATAIRES DES LOGEMENTS T3 ET T2 : RESTITUTION DES CAUTIONS

Madame le Maire fait part à l'assemblée, des courriers reçus de madame Suzanne PARIS, locataire du logement communal T2 situé au 2^{ème} étage de l'immeuble commun, annonçant son départ de l'appartement communal au 31 juillet 2020 et de monsieur Pierre-Alexandre PALLOT, locataire du logement communal T3 situé au 1^{er} étage de l'immeuble commun, annonçant son départ de l'appartement communal au 15 décembre 2020.

- LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- **DEMANDE** que les loyers dû par madame Suzanne PARIS, soient totalement soldés, à son départ et après cela le conseil municipal s'engage à lui rendre la caution qu'elle a versé à son arrivée d'un montant de 300.00€.
 - **DEMANDE** que les loyers dû par Monsieur Pierre-Alexandre PALLOT, soient totalement soldés, à son départ et après cela le conseil municipal s'engage à lui rendre la caution qu'il a versé à son arrivée d'un montant de 336.00€.
 - **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire à effectuer ces démarches et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CALAMITE AGRICOLE SECHERESSE 2020 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LUNEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances et notamment l'article L.125-1 ;

Considérant les conséquences de la sécheresse qui sévit pour la troisième année consécutive,

Considérant que la commune de Luneau a connu de fortes chaleurs continues depuis plus d'un an et que des records ont été battus au cours de cet été,

Considérant que la pluviométrie totale sur la commune de Luneau a été très faible depuis la reconnaissance de calamité agricole 2018, aggravant la situation fragile des nappes phréatiques, la possibilité des pâturages de se régénérer et compromettant la pousse de l'ensemble des récoltes, rendant impossible la reconstitution indispensable des stocks.

Pour la troisième année consécutive, le département est durement frappé par un épisode de sécheresse. Cette année, elle impacte en plus fortement les rendements des céréales et oléagineux.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs agriculteurs ont fait part des dégâts occasionnés par cette sécheresse sur leur activité et des coûts importants induits. Ils estiment la perte de rendement très conséquente. Ces pertes compromettent l'équilibre de trésorerie dans les exploitations et engendrent des frais conséquents inhabituels tant pour nourrir le bétail depuis plusieurs semaines que pour pallier aux pertes de rendements.

Le phénomène de sécheresse se répète et perdure actuellement ce qui amplifie les pertes à venir et les frais. Nombreux sont les agriculteurs qui sont dans une situation financière alarmante et dans un état psychologique préoccupant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **décide :**

- **de solliciter auprès de l'Etat la reconnaissance, dans les meilleurs délais, de l'état de calamité agricole sécheresse pour l'année 2020 et ce sur tout le territoire de la commune de Luneau ;**
- **d'autoriser madame le Maire à signer tout document nécessaire à ladite reconnaissance ;**
- **de solliciter l'Etat pour que les agriculteurs puissent bénéficier d'aides au titre de ce fléau et que soient notamment de plus appliqués au plus vite des dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.), les avances possibles sur la PAC.**

Question(s) diverse(s)

⇒ Madame le Maire présente et/ou informe et/ou rend compte à l'assemblée :

- De son RDV du 17/09 avec les agents/responsables de l'UTT de Lapalisse, du SIVOM Vallée de la Besbre, du géomètre M. KAUFFMANN et M. Mme THEVENOUX Gilles : problème suite au nouveau bornage de la propriété THEVENOUX, leur propriété empiète sur le domaine communal (et plus particulièrement sur les évacuations des eaux communales) sans que la commune n'est été mise au courant ;
- La bascule située au centre bourg a été rénovée par l'association Val Libre culture et patrimoine, les travaux ont été financés par la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, il faut définir les emplacements des panneaux d'information concernant la bascule et le pont aqueduc des Lafonts car ceux-ci seront posés prochainement par le bief de cette association et la communauté de communes, ces 2 sites sont classés 'monuments du patrimoine' ;
- Entrée cour d'école/mairie ⇒ les peintures du portail ayant été refaites par l'employée communale, il reste à effectuer la fermeture des 2 côtés : Hervé LASSOT et Thierry DUPONT se chargent de se procurer des panneaux en grillage rigide ;
- Le petit pont en bois situé place de la mairie : ses gardes corps sont endommagés donc à refaire, ces travaux seront réalisés par l'employé communal et Daniel MATRAT ;
- Pour le budget 2021 faire chiffrer la réalisation de dalles en béton pour poser les poubelles à chaque point de tris (x6) ;
- Poubelles Bonnard : RDV avec des agents du SICTOM le 15/10 à 14h pour voir si possibilité de les déplacer ; poubelles au bourg : une demande a été faite en mairie pour étudier un éventuel déplacement de celles-ci ;
- L'arbre mort qui a été couper vers la salle polyvalente, a été entreposé à la carrière communale et il faudrait l'évacuer : Flore HERVÉ propose de récupérer le bois, accord unanime de l'assemblée ;
- Une vente aux enchères de bois a été réalisée 'au bois Jarraux' pour la circulation des camions qui effectueront l'évacuation du bois, Mme la maire a été obligée de prendre un arrêté de circulation pour que ceux-ci ne se croisent pas sur nos petites voies communales ;

- Des travaux de raccordement BTA et HTA vont être réalisés à compter du 2/11 au lieu-dit 'Les Glaux' ;
 - Ecole maternelle Neuilly-en -Donjon : frais d'atsem année scolaire 2019-2020 = 5596€ ;
 - Association cantine scolaire : versement d'une subvention de 1200€ ;
 - Révision des contrats d'assurance avec GROUPAMA ;
 - Achat de divers petits matériels pour l'employé communal (ponceuse à bandes...)
 - Pour le budget 2021 demander des devis pour l'achat d'un tracteur et d'une plaque vibrante, Hervé LASSOT et Thierry DUPONT s'en chargent ;
 - L'entreprise BOUHET doit effectuer les travaux d'aménagement du parking cimetière/local technique à compter du 12/10/2020 ;
 - Demande que les commissions 'voirie et bâtiments communaux' se réunissent pour évaluer les travaux à réaliser et donc demander des devis ;
 - Demande que les commissions 'maisons fleuries et fêtes et cérémonies' se réunissent pour élaborer une petite gazette communale ;
 - Demande qui peut prendre en charge la commande de fleurs de fin d'année (pensées) et des compositions : Thierry DUPONT s'en occupe et également commander les sapins de Noël : Daniel MATRAT s'en charge ;
 - Demande l'avis à l'assemblée concernant les locations de la salle polyvalente : les avis divergent mais la suspension de location l'emporte à la majorité des présents jusqu'à nouvel ordre et suivant l'évolution de l'épidémie de la COVID-19 ;
 - Annulation du repas offert par la commune aux personnes de plus de 70 ans suite à l'épidémie de la COVID-19, les personnes invitées à ce repas sont considérées trop à risques ;
 - Petite cérémonie de remise de l'écharpe de Maire à M. CHARRONDIÈRE Albert remise à plus tard ;
 - Rend compte de sa participation au dernier conseil communautaire ;
 - Déroulé et annonce du résultat des élections sénatoriales tenues le 27 septembre dernier.
-
- ☞ Daniel MATRAT et Alain GUILLON rendent compte de leur participation à une réunion du SIVOM Vallée de la Besbre ;
 - ☞ Hervé LASSOT et Daniel MATRAT rendent compte de leur participation à la réunion cantonale du conseil départemental ;
 - ☞ Franck TAIN rend compte de sa participation aux réunions du SIVOS et du centre social 'La Farandole'.

Madame le Maire lève la séance à 23H30.